Ouistreham. Le comité de pêche s’alarme de la mise en place d’un éventuel permis de pêche

Arlette Halley, la présidente du Comité départemental de la plaisance et de la pêche de loisirs en mer du Calvados (CDPPL14) alerte sur la mise en place d’un permis de pêche.

La pêche de loisir est exercée nationalement par plus d’un million de pêcheurs en bateau, autant le long des côtes, et 2 millions de pêcheurs à pied. (Source FNPP) | OUEST-FRANCE

Ouest-France Publié le 19/01/2023 à 14h54

Écouter

Qu’en est-il de la création d’un permis de pêche en mer ?

Depuis plusieurs mois, les pêcheurs - à pied, de la côte, en bateau, en kayak ou en apnée – sont inquiets. Une inquiétude née de la volonté de l’Europe et de certains mouvements écologistes de mettre en place un permis de pêche.

Que proposez-vous comme solution ?

Nous préférerions une déclaration obligatoire des pêcheurs et des prises, qui permettrait de mieux apprécier le poids de la plaisance et de la pêche récréative en France. Une déclaration qui fait partie d’une charte écoresponsable signée en 2020. Elle permettrait d’éviter que l’espace de liberté que constitue la mer ne soit restreint.

Quelles sont les actions du CDPPL14 ?

Le CDPPL14, qui est adhérent de la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer), est implanté sur 8 points du littoral du Calvados et souhaiterait aller de Honfleur à Isigny-sur-Mer. Outre l'action sur le permis de pêche, le CDPPL14 mène des actions sur les quotas de pêche d'espèces menacées, sur le respect des tailles, sur le repos biologique et pour le respect de l'environnement. Nous agissons également pour promouvoir notre activité par l'information, l'éducation, la formation, la sensibilisation et l'animation

UPPM revue de presse